

## Note d'Information Assurance des Ordinateurs Portables

Il est précisé que la présente note d'information ne peut se substituer aux clauses et conditions du contrat qui seul fera foi entre les parties.

I – Assuré
L'ISEN.
II – Assureur

III – Matériel

ALBINGIA.

Les ordinateurs propriétés de l'ISEN dans le cadre du « Campus numérique »

**IV - Garanties** 

Les garanties s'appliquent à tout bris, destruction ou perte, soudain et fortuit, des biens assurés.

#### V – Exclusions Principales

- Faute intentionnelle.
- Usure normale.
- Oxydation, corrosion.
- Dommages esthétiques (rayures...).
- Dommages entrant dans le cadre de la garantie constructeur.
- Frais de reconstitution des médias.
- Frais supplémentaires ou pertes d'exploitation.
- Virus informatique.
- Responsabilité civile.



# Note d'Information Assurance des Ordinateurs Portables

### VI – Etendue Géographique

Monde entier

#### VII - Indemnisation

• Sinistre partiel : Frais de réparation dans la limite de la valeur totale du matériel.

Sinistre total
 Valeur d'un portable de l'année scolaire en cours.

#### VIII - Franchise

Vol : 250 €Autres Dommages : 150 €

#### IX - Cotisation Annuelle

18 € TTC (pris en charge par l'ISEN).

#### **Conseils**

#### Dans un véhicule

- Mettez votre portable dans le coffre du véhicule.
- Vérifiez que les portes sont bien fermées à clef.
- Garez le véhicule dans un parking clos, garage (ne laissez pas votre véhicule sur la voie publique la nuit).

#### Sur la voie publique

- Transportez votre portable dans un sac banalisé.

### **EN CAS DE SINISTRE:**

- EN CAS DE VOL, DEPOSEZ PLAINTE IMMEDIATEMENT.
- CONTACTEZ CHRISTELLE SETHI POUR L'ETABLISSEMENT DU DOSSIER AU 03 20 30 40 03